

**Séance publique du 26 février 2001**

**Délibération n° 2001-6362**

commission principale : domaine et administration générale

commission (s) consultée (s) pour information : environnement, propreté, eau et assainissement + finances et programmation

commune (s) : Lyon 9°

objet : **370, boulevard de Balmont - Construction de bâtiments - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maître d'oeuvre**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 14 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments vient de transmettre un dossier de consultation des entrepreneurs relatif à la construction de bâtiments pour une subdivision territoriale (ETON) et une unité d'exploitation des réseaux d'assainissement (ESX) situés 370, boulevard de Balmont à Lyon 9°.

Le programme et le montant de cette opération ont été approuvés par délibération du conseil de Communauté en date du 27 septembre 1999.

Le montant global de l'opération, toutes dépenses confondues, avait été estimé à 9500 000 F HT (valeur septembre 1999).

Par délibération en date du 4 mai 2000, le conseil de Communauté a désigné monsieur Bernard Tarlier, architecte DPLG, et son groupement, pour assurer la mission de maître d'œuvre de cette opération.

Les travaux pourraient faire l'objet d'une consultation par marchés séparés sur appel d'offres ouvert, en application des articles 295 à 298 du code des marchés publics.

Ils seraient divisés en onze lots répartis comme suit :

- lot n° 1 : VRD,
- lot n° 2 : gros œuvre, façade,
- lot n° 3 : charpente métallique, couverture, zinguerie, bardage,
- lot n° 4 : menuiseries extérieures, serrurerie,
- lot n° 5 : menuiseries intérieures bois,
- lot n° 6 : peintures, plâtrerie, faux-plafond,
- lot n° 7 : carrelage, faïences,
- lot n° 8 : chauffage, VMC, froid,
- lot n° 9 : électricité, courants faibles,
- lot n° 10 : plomberie, sanitaires,
- lot n° 11 : extraction des gaz d'échappement (véhicules légers).

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur ce dossier le 5 février 2001.

Au stade de l'avant-projet définitif, après concertation et prise en compte des contraintes nouvelles, le programme a subi une évolution :

**- évolution des besoins en surface de locaux**

- création de deux bureaux supplémentaires,
- création d'un vestiaire supplémentaire pour les équipements de protection,
- création de vestiaires et de sanitaires pour femmes,
- création d'une aire de lavage avec ses annexes pour véhicules et matériels roulants ;

**- évolution et directives découlant du contexte urbain d'aménagement du quartier de la Duchère**

- préconisation et souhaits de l'architecte conseil pour le maintien d'une percée paysagère dans la continuité du village d'entreprises impliquant un projet cohérent composé de deux bâtiments encadrants la percée,
- maintien des arbres existants (tilleul de qualité) en les intégrant dans le projet, valorisation de la percée paysagère.

Par ailleurs, la direction de l'eau a également demandé une protection anti-intrusion des bâtiments.

En conséquence, le montant de l'opération, toutes dépenses confondues, est désormais estimé à 11 500 000 F H T (valeur juin 2002, date prévisionnelle de réception de travaux).

Ces modifications du programme et cette prestation supplémentaire occasionnent des études supplémentaires pour un montant de 46 500 F HT.

Afin de prendre en compte ces honoraires supplémentaires, il conviendrait d'établir un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Cette dépense porterait le marché du groupement des concepteurs Bernard Tarlier-EEG Simecsol-BVM Conseils-Conetre de la somme de 938 000 F HT (valeur juin 2000) à la somme de 984 500 F HT.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur cet avenant le 5 février 2001 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu ses délibérations en date des 27 septembre 1999 et 4 mai 2000 ;

Vu les articles 295 à 298 du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

- a) - le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est présenté,
- b) - cette nouvelle estimation du montant de l'opération, toutes dépenses confondues,
- c) - l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du groupement Bernard Tarlier-EEG Simecsol-BVM Conseils-Conetre.

**2° - Décide que :**

a) - les marchés de travaux seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres de la communauté urbaine de Lyon.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer :

a) - les marchés de travaux ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents,

b) - l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du groupement Bernard Tarlier-EEG Simescol-BVM Conseils-Conetre ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents,

c) - La conversion en euros des éléments financiers du marché initialement établis en francs par la mise en œuvre d'une clause contractuelle de conversion ou par la signature, entre les parties au contrat, d'un constat de conversion applicable au plus tard le 1er janvier 2002.

**4° - La dépense** sera prélevée sur les crédits inscrits pour l'ensemble de l'opération 0440 au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine - compte 238 310 - fonction 222 - centre budgétaire 5 600 - centre de gestion 572 200 pour un montant de 4 000 000 F HT - exercice 2001 - pour 6 000 000 F HT au titre de la programmation pluriannuelle d'investissement - exercice 2002 - et à inscrire pour le solde - exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,